

IMPORTANTANCE DES AIRES DE PRÉPONDÉRANCE DE L'OMBLE DE FONTAINE

La faune est une composante patrimoniale qui contribue au développement économique du territoire de l'Agence Chaudière. Certains milieux naturels appelés **habitats fauniques** possèdent une importance particulière dans la réalisation du cycle vital de diverses espèces et sont protégés légalement en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. L'**habitat du poisson** est un des milieux naturels protégés légalement par cette loi ainsi que par la *Loi sur les Pêches*. Celui-ci se définit comme «un lac, un marais, un marécage, une plaine d'inondations ou un cours d'eau, lesquels sont fréquentés par le poisson». L'aménagement forestier, tout comme un bon nombre d'activités humaines, agit sur la faune en modifiant les habitats dont elle dépend. En terres privées, comme ailleurs, l'adoption de saines pratiques peut contribuer à conserver ou même améliorer ces milieux.

AIRES D'ALEVINAGE, DES MILIEUX ESSENTIELS!

L'ombre de fontaine (truite mouchetée) est une espèce carnivore. Le cannibalisme sur ses propres oeufs et alevins est également observé. Son régime très varié se compose principalement d'insectes terrestres et aquatiques, de larves d'insectes aquatiques, de vers, de sangsues ainsi que de plusieurs espèces de poissons. Cette espèce a cependant une préférence pour les insectes aquatiques qualifiés de benthiques puisque ces derniers se retrouvent près du fond des cours d'eau. Cependant, l'ombre de fontaine n'est pas le seul à préférer ce type de proies. Lorsqu'il se retrouve parmi d'autres espèces de poissons, il est souvent en compétition avec ces dernières pour la



Ombre de fontaine en période de fraie
Andréanne Désy

même source de nourriture. Il arrive que les espèces compétitrices soient mieux adaptées pour capturer leurs proies obligeant ainsi l'ombre de fontaine à se retourner vers une autre source de nourriture souvent moins énergétique, tel le zooplancton (petits invertébrés dispersés dans la colonne d'eau). L'ombre de fontaine est une espèce exigeante qui recherche un habitat et une eau de qualité. En plus de diminuer la qualité de son milieu de vie, la perturbation des habitats ouvre la porte à ces espèces compétitrices et moins exigeantes. La présence d'ombles de fontaine, sans celle d'espèces indésirables, est donc un indice de la qualité d'un milieu. Les secteurs du territoire nanti de tels habitats sont ainsi appelés **aires de prépondérance de l'ombre de fontaine**. Cependant, ces habitats sont de plus en plus rares sur le territoire et c'est pourquoi il est très important de leur apporter une attention toute particulière.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- Discuter avec les propriétaires de la présence potentielle de cet habitat sur leurs lots afin qu'ils puissent tenir compte de cette information et réaliser, s'ils le souhaitent, des travaux d'aménagement bénéfiques pour cet habitat.

Éléments à respecter	Pour quelles raisons?
Éviter les cours d'eau lors de la conception des chemins forestiers, mais lorsque l'aménagement d'un ponceau est inévitable, préconiser de saines pratiques	Le fait de maintenir le nombre de traversées de cours d'eau au minimum, puis d'installer adéquatement les traverses diminue les problèmes d'érosion et d'apport de matières fines ainsi que les impacts sur ces habitats essentiels. (Voir la fiche technique <i>L'aménagement de traverses de cours d'eau</i>)
Conserver une bande riveraine de 20 m (Consulter les règlements municipaux pour le périmètre de protection des rives, du littoral et des plaines inondables)	Les arbres et arbustes conservés stabilisent les berges et contrôlent l'érosion qui pourraient entraîner un ensablement des frayères et des aires d'alevinage. En effet, leur couvert forestier limite l'apport de sédiments des eaux de ruissellement en réduisant la force d'impact de la pluie ainsi qu'en ralentissant la vitesse d'écoulement de l'eau pour laisser le temps aux plantes et au sol de l'absorber. De plus, les arbres préviennent le réchauffement excessif de l'eau en créant de l'ombre et en gardant l'humidité du sol. Le feuillage dissimule aussi des quantités appréciables d'insectes pouvant servir de nourriture aux poissons.

Les aires de prépondérance de l'Omble de fontaine



Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière

Éléments à respecter	Pour quelles raisons?
Ne pas créer ni enlever de barrages sans autorisation	Les barrages peuvent être parfois utiles en bloquant l'accès aux espèces compétitrices, mais ils peuvent également être nuisibles en empêchant l'accès aux frayères. La situation doit être évaluée avant d'intervenir.
Éviter le nettoyage des berges des cours d'eau	Les plantes riveraines ou aquatiques, ainsi que les arbres tombés dans l'eau et les roches offrent de très bons abris aux poissons ainsi qu'aux organismes dont ils se nourrissent.
Ne pas prélever de gravier dans le lit du cours d'eau	Non seulement les travaux détruisent le lit au site même du prélèvement, mais ils entraînent des problèmes importants en aval par la mise en circulation de particules fines.
Effectuer seulement des coupes de petites superficies	Les conséquences des travaux sur l'écoulement normal des cours d'eau de même que les risques de fortes crues seront réduits, prévenant ainsi l'érosion et par conséquent, l'apport de sédiments dans les cours d'eau.
Éviter l'accumulation de déchets de coupes dans ou à proximité des cours d'eau	Les débris peuvent affecter la qualité de l'eau et modifier dramatiquement le profil d'écoulement du cours d'eau en créant des embâcles qui deviennent des obstacles à la libre circulation des poissons.
Faire attention aux cours d'eau intermittents	Ce sont souvent ces très petits cours d'eau qui disposent du meilleur potentiel comme frayère ou aire d'alevinage pour entre autres l'omble de fontaine.

LECTURES SUGGÉRÉES

BERNATCHEZ, L. et M. GIROUX. 2000. *Les poissons d'eau douce du Québec et leur répartition dans l'est du Canada*. Éditions Broquet inc., Ottawa, 350 p.

BERNIER, S., GAUVREAU, M. et P. DULUDE. 1998. *Le castor et l'omble de fontaine: Modalités de gestion interactive*. Association des gestionnaires des territoires fauniques de Charlevoix-Bas-Saguenay et ministère de l'Environnement et de la Faune, 34 p.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC. *Guide technique sur le démantèlement d'embâcles*. FFQ, Québec. (12,95 \$)

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC ET MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. 1996. *Habitat du poisson - Guide de planification, de réalisation et d'évaluation d'aménagements*. Québec, 133 p. (14,95 \$)

GOUPIL, J.-Y. *Protection des rives, du littoral et des plaines inondables : guide des bonnes pratiques*. Ministère de l'Environnement, les publications du Québec, Québec, 147 p.

PAQUET, J. et GROISON, V. 2004. *Guide terrain - Saines pratiques d'intervention en forêt privée, Nouvelle édition*. Fédération des producteurs de bois du Québec, Longueuil, 123 p. (10,00 \$)

SCOTT, W. B. et E. J. CROSSMAN. 1974. *Les poissons d'eau douce du Canada*. Ministère de l'Environnement, Service des pêches et des sciences de la mer, Ottawa, 1026 p.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS QUÉBEC ET PÊCHE ET OCÉANS CANADA. *Le poisson dans tous ses habitats- L'habitat du poisson : mieux le connaître pour mieux le préserver*. Québec, 6 p.

ST-ONGE, I., BÉRUBÉ, P. ET P., MAGNAN. 2001. *Effets des perturbations naturelles et anthropiques sur les milieux aquatiques et les communautés de poissons de la forêt boréale - Rétrospective et analyse de la littérature*. Le naturaliste canadien, vol. 125, numéro automne 2001, pp. : 81-95.